

## DÉLIBÉRATION N° 2020 – 85 DU 17 DÉCEMBRE 2020

### **OBJET :**

### **FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2021**

Membres	23
Présents	18
Représentés	5
Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

Le dix-sept décembre deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Lelong Markoff, sous la présidence de Monsieur Fabrice GERVILLE-REACHE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020

Présents : Sandra BATISSOU, Christian BETHOULE, Michel BONNET, Pierre BONNET, Jean-Christophe CARPE, Stéphanie DEFORGE, Pamela FOUGERAS, Fabrice GERVILLE-REACHE, Philippe HOCHART, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Floriane LANTERNAT, Jean LE GOFF, Laurent MADEHORS, Marie-Pierre ROSER, Catherine ROUSSEAU-CANCE, Nicolas THEILLOMAS, Catherine VEDRENNE.

Pouvoirs : Claude BEAUPUY et Marie-Claude BORAU-LAVAL à Philippe HOCHART, Karine COUDERT à Fabrice GERVILLE-REACHE, Vincent DARDILHAC à Floriane LANTERNAT, Gilles TREBIER à Pierre BONNET.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame ROUSSEAU-CANCE Catherine, ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour accomplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-----

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs de différentes prestations de service communales pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessous indiqués pour l'année 2021

#### **Locations des logements et des garages :**

Tous les loyers de la commune seront réévalués, chaque année, selon les termes de chaque bail en cours.

#### **LOCATION JOURNALIÈRE DE LA SALLE GEORGES MÉLIÈS**

**Chaque association de la commune bénéficie d'une utilisation gratuite de la salle entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 décembre.**

##### Associations ou sociétés locales

- Associations ou sociétés locales avec entrées payantes 100 €

- Associations, sociétés locales, manifestations en faveur des écoles ou à caractère social sans entrées payantes

**Gratuit**

- Conférences, réunions politiques, philanthropiques, religieuses ou syndicales,

100 €

Associations ou organisations extérieures à la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus :

300 €

Associations ou organisations de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus :

200 €

Nettoyage de la salle par le personnel communal

120 €

Défaut de tri sélectif

50 €

Restaurateurs et particuliers installés sur le territoire de la communauté de communes

**Vins d'honneur à l'exclusion de toute autre manifestation**

200 €

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2020

Applicance agrée e lequita.com

Tarifs de base de remboursement en cas de casse ou de détérioration des couverts

■ verre à eau	1,00 €
■ verre à vin, chope	1,00 €
■ cuillère à soupe	1,00 €
■ cuillère à café	0,70 €
■ fourchette	1,00 €
■ couteau	2,00 €
■ broc	1,50 €
■ louche	3,20 €
■ soupière	11,00 €
■ fourchette à service	3,20 €
■ cuillère à ragoût	3,20 €
■ plat ovale	6,50 €
■ plat à gratin	7,50 €
■ corbeille à pain	5,20 €
■ salière, poivrière	1,00 €
■ ramasse couverts	8,00 €
■ assiette plate et creuse	1,70 €
■ assiette à dessert	1,40 €
■ tasse et sous-tasse à café	1,20 €

Location de tables, bancs et chaises

La chaise (avec un minimum de perception de 15 €)	0,50 €
La table avec les bancs ou les chaises (l'ensemble) (avec minimum de perception de 15 €)	4 €

Location de la salle d'accueil du camping (35 personnes maximum) associations, organismes de formation, organismes sociaux, entreprises, familles...

■ la journée sans chauffage	40 €
■ la journée avec chauffage	50 €
■ le week-end sans chauffage	60 €
■ le week-end avec chauffage	80 €
■ la semaine sans chauffage	100 €
■ la semaine avec chauffage	150 €

Fait à NEXON, le 18 décembre 2020

Le Maire,

**Fabrice GERVILLE-REACHE**

Affiché le : 22 DEC. 2020



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2020

Application agréée E-les-pref.com